Image not found or type unknown

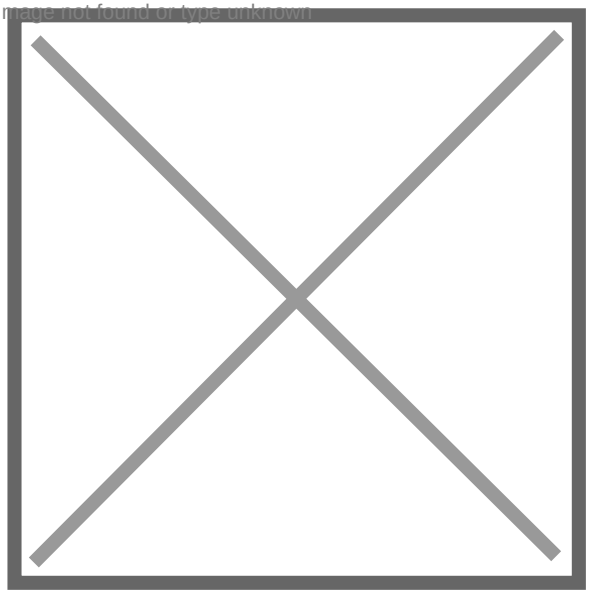

Jours de carence déduit des jours de congés payés

Par **SOSOPATOU**, le **06/06/2013** à **20:57**

mon employeur a t-il le droit de déduire de mes congés payés, mes jours de carence suite à des arrêts maladie ?

Par **moisse**, le **07/06/2013** à **08:13**

L'employeur a le droit d'appliquer une règle proportionnelle à votre présence effective, en tenant compte des absences pour maladie.
en effet il n'y a pas d'acquisition de congés payés pendant les périodes d'absence pour maladie.
Mais il ne peut pas sans votre accord, transformer les jours de carence en jours de congés payés au prétexte du maintien de salaire car c'est certainement le but recherché.

Par **Lag0**, le **07/06/2013** à **08:20**

Bonjour,
Si j'ai bien compris, l'employeur de SOSOPATOU lui a compté en congés payés ses jours de carence pour son arrêt maladie.
C'est, bien entendu, pas normal si vous n'avez pas donné votre accord, mais cela vous permet en revanche d'être payé pendant ces 3 jours alors que vous n'auriez pas du l'être (sauf si vous bénéficiez du maintien de salaire dès le premier jour).

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés